COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2019

Le conseil s'est réuni sous la présidence de Patrick LIJEOUR, Maire.

1/Vote des taux d'imposition 2019

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition 2019 qui restent inchangés par rapport à ceux de 2018 à savoir :

Taxe d'habitation : 10.61 % Foncier bâti : 17.17 % Foncier non bâti : 51.78 %

Total des recettes attendues au titre des contributions directes : 205 494 €

2/Vote des budgets primitifs 2019. Ils ont été votés à l'unanimité et se décomposent comme suit :

Le budget général, d'un montant de 1 095 543.36 €, s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 518 166 € La section d'investissement s'équilibre quant à elle à la somme de 577 377.36 €. Les principaux programmes sont :

Remboursement du capital de la dette : 75 819.85 €
Programme voirie : 76 000 € (dont report 2018 : 41 500 €)

Aménagement du bourg 380 833 € (dont report 2018 : 294 833 €)

Acquisition matériel divers : 13 099.57 €

Travaux accessibilité : 3 000 €

Travaux sur éclairage public : 1 400 €

Budget annexe du Service assainissement

Il s'équilibre en recettes et dépenses d'exploitation à la somme de 19 272.73 € et en investissement à la somme de 58 420.72 €

Le conseil autorise la signature du Marché relatif au programme voirie 2019 avec la Société PIGEON d'Hennebont pour un montant de 23 866.20 € TTC.

Le conseil autorise le Maire a signé un acte de sous-traitance au Marché Eurovia avec la Sarl Breizh Services Sols de Langueux pour les travaux de ponçage de l'enrobé sur les trottoirs.

Accord du conseil pour le versement d'une participation à l'école Notre Dame de Rostrenen pour la scolarisation d'un élève de Paule en ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire).

Le conseil vote une subvention de 2 500 € au CCAS afin d'équilibrer son budget.